

Je tiens à dire que j'ai foi en l'entreprise privée. J'estime que nous devons la maintenir par tous les moyens et que c'est par elle qu'on obtient les meilleurs résultats dans tous les domaines de notre activité et en ce qui a trait à la direction et à la constitution de notre économie. Je tiens à dire cela car les déclarations répétées que nous entendons sur les défauts et les faiblesses de l'entreprise privée me donnent en quelque sorte la nausée.

En acquérant de l'expérience dans l'application de cette loi et dans les relations avec les provinces, le ministre trouvera, je l'espère, des moyens d'étendre la portée de la loi et d'y ajouter des mesures semblables à celles dont a parlé l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) en vue d'empêcher l'érosion. L'érosion s'attaque non seulement aux rives de nos rivières, mais aussi à de vastes régions. Nous oublions parfois, me semble-t-il, que l'érosion se produit sur des régions si vastes que la province intéressée, ou du moins certaines des provinces, ne disposent pas toujours des moyens de lutter contre elle. Dans certains cas, elles devraient certainement avoir recours à l'aide du gouvernement fédéral.

Ce principe a été largement reconnu à propos des programmes d'irrigation ayant pour objet d'empêcher l'érosion de causer d'autres dégâts. Toutefois, je suis tout à fait sûr que l'érosion du sol est due à d'autres éléments que l'eau et le vent. J'exprime l'espoir que dans les années à venir le ministre trouvera moyen de conclure des accords avec certains gouvernements provinciaux en vue d'une aide aux fins de supprimer les multiples causes d'érosion auxquelles les provinces ne peuvent remédier elles-mêmes. Je termine en disant qu'à mon avis le ministre a déjà fait un excellent début et que je l'en félicite.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Dès que le discours du trône a fait prévoir l'examen de ce problème, j'ai étudié la conservation des eaux. Le projet de loi semble, à mon avis, donner une portée générale à la ligne de conduite suivie à l'égard de l'Ontario. Plusieurs entreprises ont été réalisées dans cette province au coût de plusieurs millions de dollars. J'ignore si des entreprises analogues ont été réalisées dans d'autres provinces.

Je me demandais quelle portée le ministre songeait à donner au projet de loi et s'il voulait en étendre l'application à toutes les provinces. En parcourant le rapport du ministère des Ressources et du Développement économique, j'ai remarqué qu'on a fait très peu de choses dans ma province et l'on m'excusera, j'imagine, de le signaler. Il n'y a dans la

[M. Charlton.]

province, en dehors de Saint-Jean et peut-être de Cornerbrook, aucune municipalité considérable où l'on aurait besoin de mesures de conservation du genre de celles que prévoit le bill à l'étude. La province devrait donc assumer presque les deux tiers des frais d'exécution de toute entreprise de ce genre.

Le projet de loi prévoit-il de l'aide en matière d'énergie. L'article qui autorise le ministre à conclure des accords avec les provinces fait mention de barrages en vue de la conservation des eaux et j'aimerais savoir s'il serait possible d'en étendre l'application aux entreprises d'énergie dans le cas où l'on pourrait détourner le cours d'une rivière pour qu'elle se déverse dans d'autres rivières permettant ainsi de réaliser des entreprises profitables d'énergie.

Le projet de loi à l'étude est une innovation et il semble indiquer que le gouvernement fédéral a beaucoup plus d'argent que les provinces. Bien que certaines des entreprises proposées puissent être très profitables, elles n'en ont pas moins un caractère régional et on ne saurait dire que ce sont des entreprises nationales. En pénétrant dans ce domaine, le gouvernement fédéral exercera une certaine autorité dans des sphères qui, autrement, relèveraient exclusivement des provinces. Tout le monde reconnaît qu'il est souhaitable que nous tirions le meilleur parti possible de nos ressources hydrauliques partout au Canada. Naturellement, ce sont les provinces qui sont les plus intéressées à prendre des mesures en ce sens mais le fait est que le bill à l'étude est en quelque sorte une subvention qu'on leur verse pour les aider à exploiter ces ressources le plus avantageusement possible.

Je remarque que l'article qui confère au ministre le pouvoir de conclure des ententes pose en même temps certaines conditions à l'égard du reboisement. Cela me fait penser à une observation formulée par le député de Kootenay-Ouest. Il rejette sur l'industrie privée la responsabilité des conditions qui existent aujourd'hui dans plusieurs provinces dont les ressources naturelles ont été épuisées.

Par le passé les gouvernements ne se sont pas assez rendu compte de la rapidité avec laquelle les ressources naturelles peuvent s'épuiser. Avec le temps, tout le monde, y compris les gouvernements, a reconnu qu'il est opportun de prendre des mesures pour protéger les ressources naturelles. On peut dire, je crois, que les fabricants de papier ont montré qu'ils s'intéressaient tout particulièrement à cette question en inaugurant les méthodes les plus perfectionnées de lutte contre les incendies. Ces entreprises ont accompli en ce sens plus que les gouverne-